ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 DIS	JOSSIER PEDAGOG	HQUE U	NITE DE FORMATION				
1. La présente demande émane du	réseau :						
Communauté française Provincial et communal		Libre confession Libre non conf	fessionnel				
Identité du responsable pour le réseau	ı: Jean Steensels	Date et sig	nature:				
2. Intitulé de l'unité de formation :							
PAVAGE - DALLAGE - POSE DE BORDURES							
CODE DE L'U.F.: 33.30-	_03-U11EZ	Code du don de formation	301				
3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)							
4. Capacités préalables requises :	Ren	rises en annexe	n° 2 de 1 page(s)				
Cupacitos premiantes requises .	тор	rises en unitexe	ii 2 de i page(s)				
5. Classement de l'unité de formation :							
⊠Enseignement secondaire de : du degré :	transition inférieur		qualification supérieur				
Enseignement supérieur de type co	ourt	Enseigr	nement supérieur de type long				
Pour le classement de l'unité de for							
Proposition de classement (1)	Classement du Conseil supérieur (1)		Date de l'accord du Conseil supérieur :				
Technique	Technique						
Économique	Économique		Signature du Président du				
Paramédical	Paramédical		Conseil supérieur :				
Social	Social						
Pédagogique	Pédagogique						
Agricole	Agricole		<u>'</u>				
Maritime	Maritime						
6. Caractère occupationnel: oui non							
7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)							
8. Programme du (des) cours :	Repris e	en annexe n°	4 de 1 page(s)				
9. Capacités terminales :	Reprise	es en annexe nº	5 de 1 page(s)				
10 Chargé(s) de cours :	Renris	en annexe nº	6 de l page(s)				

Code de l'unité de formation :	Code du domaine de formation : 301
Code de l'unite de formation .	Code da domanie de formation . 501

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes
Pavage - dallage: technologie	CT	В	12
Dessin et lecture de plans	CT	В	18
Pavage – dallage : travaux pratiques	PP	L	130
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	40
		Total des périodes	200

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

T	Signature:
Date:	Signature.

1. Finalités de l'unité de formation.

1.1. Finalités générales :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières :

Cette unité vise à permettre à l'étudiant

- de choisir le matériel et l'équipement adéquat ;
- de manipuler les outils mis à sa disposition de manière spécifique, correcte et appropriée ;
- de poser des pavés, des dalles et des bordures selon des consignes communiquées par le responsable du travail;
- de déterminer correctement les quantités de matériaux et produits utilisés.

2. Capacités préalables requises :

2.1. Capacités:

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable sous la direction d'un chef de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, de réaliser des travaux simples de maçonnerie dans un immeuble d'habitation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu:

Attestation de réussite de l'unité de formation "Pratique élémentaire de la maçonnerie", 331005U11E1

3. Constitution des groupes ou regroupements :

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne devrait pas dépasser 12 étudiants.

4. Programme du(des) cours :

L'étudiant sera capable :

dans le respect des mesures de sécurité, d'hygiène et de salubrité conformes au Code du Bien-être du Travail (RGPT),

en utilisant les moyens de protection individuels et collectifs spécifiques, en étant conscient des conditions ergonomiques du travail,

en tenant compte des règles médicales préconisées et en veillant à informer un responsable de toute situation dangereuse potentielle,

En pavage - dallage : technologie :

- de caractériser l'outillage et le matériel à utiliser ;
- de définir le rôle d'un stabilisé;
- de citer les différents types de sables et leur utilisation ;
- de particulariser la granulométrie de l'empierrement en fonction de l'ouvrage à réaliser ;
- de différencier les principaux types de pavés, de dalles, et de bordures selon leur forme, leur utilisation, leur matériau, leur pose.

En dessin et lecture de plans :

- de mettre en œuvre des techniques de calcul de surfaces et de volumes élémentaires ;
- de tracer, sur papier, des droites perpendiculaires et des droites parallèles, des différentes courbes courantes, ...en utilisant les techniques et les instruments adéquats ;
- de dessiner la coupe d'un sentier, d'un trottoir, ... et de la coter ;
- de représenter à main levée et en perspective un élément décoratif;

En pavage – dallage : travaux pratiques :

- de mettre en œuvre sur le terrain des techniques de traçage de droites perpendiculaires, de droites parallèles, de différentes courbes,
- d'implanter sur le terrain de petites constructions ;
- de préparer les sous-couches selon les différentes sortes de pose ;
- d'identifier et d'utiliser correctement l'outillage adéquat en fonction de la tâche à exécuter :
- de poser différents types de dalles selon des appareillages divers ;
- de poser différents types de pavés selon des appareillages divers ;
- de poser différents types de bordures ;
- de placer des cassons en pierre naturelle ;
- de jointoyer des ouvrages en dalles, cassons, et pavés ;
- de participer au balisage du chantier (aux niveaux mise en place, sécurité, ergonomie et protection de l'ouvrage) et à sa remise en ordre ultérieure, en tenant compte des prescriptions en matière de protection de l'environnement;
- d'assurer la réparation et/ou la maintenance de petites aires pavées/dallées ;
- d'assurer le nettoyage et l'entretien de l'outillage utilisé et son rangement.

5. Capacités terminales :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

dans le respect des mesures de sécurité, d'hygiène et de salubrité conformes au Code du Bien-être du Travail (RGPT),

en utilisant les moyens de protection individuels et collectifs spécifiques, en étant conscient des conditions ergonomiques du travail,

de poser des pavés et de dalles selon un appareillage imposé et de justifier son mode de travail et les techniques mises en œuvre.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du respect de la pente imposée,
- du respect des consignes et dimensions,
- de l'esthétique du résultat,
- de la maîtrise technique de l'étudiant,
- du temps mis pour réaliser le travail.

6. Chargé de cours :

Le chargé de cours sera un enseignant.